

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CLAUDINE CAMBON
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE**

A.D Pers. n° 2006-305

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et notamment ses articles 23, 25, 26, 27, 28, 29 et 32 ;

VU l'élection du 1er avril 2004 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 95-585 du 26 juin 1995 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 04-568 du 7 mai 2004 modifié portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice de la Solidarité Départementale ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 06-206 bis du 20 février 2006 portant nomination par voie de détachement, de Madame Claudine CAMBON en qualité de Directeur Général Adjoint, à compter du 1er mars 2006 ;

VU la note relative à l'affectation de Madame Anne DAGUIN à la Maison du Handicap ;

CONSIDERANT que Monsieur Driss KHAIZA, conseiller socio-éducatif territorial, est muté au Département de Tarn-et-Garonne, à compter du 1er avril 2006 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires ;
- toutes pièces administratives, à l'exception :
 - des marchés,
 - des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - des circulaires aux Maires,
 - des arrêtés,
 - des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés,
- toutes pièces administratives et comptables correspondant aux lignes budgétaires gérées par le Service.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine CAMBON, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée, chacun en ce qui le concerne par :

- Monsieur Patrick ALISE, directeur adjoint,
- Madame Martine CATHALA, directrice adjointe,
- Madame Anne DAGUIN, Directrice de la Maison du Handicap,
- Madame le Docteur Marie CARLADOUS, médecin hors classe, responsable du Service Départemental de Santé Publique et de Prévention,
- Madame le Docteur Christine ALIAGA, médecin 1ère classe, adjointe de Madame le Docteur CARLADOUS, pour les personnes âgées et les adultes handicapés,
- Madame le Docteur LAUNAY, médecin 1ère classe, adjointe de Madame le Docteur CARLADOUS, en ce qui concerne la Protection Maternelle et Infantile,
- Monsieur Jean-François GORCHON, attaché principal, responsable du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Madame Chantal GAUTHIER, conseiller socio-éducatif, responsable du Service Placement,
- Madame Francine GARCIA, psychologue hors classe, chargée des assistants familiaux au Service Placement,
- Madame Christine SEMPE, psychologue hors classe, responsable de la Cellule Adoption,
- Madame Colette SOLER, conseiller socio-éducatif, adjointe de Madame SEMPE,
- Madame Annie TRANIER, rédacteur chef, adjointe de Madame SEMPE,
- Madame Françoise DELPECH, conseiller socio-éducatif, conseillère technique adjointe, chef du Service Social et du Service Insertion,
- Madame Nathalie BORJA, technicien supérieur principal, adjointe de Madame DELPECH,
- Mademoiselle Maryline LAQUES, attaché principal, chef du Service Tutelle,
- Madame Nadine MIRAMONT, attaché principal, chef du Service de l'Aide Sociale,
- Madame Jeanine TOURNEMINE, attaché, chef du Bureau de la Comptabilité,
- Madame Françoise BEDRIGNANS, attaché, chef du Service R.M.A.,

et par :

- Madame Danièle BRUNET, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montauban Marcel Unal,
- Monsieur Jean-Claude CONTE, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montauban Labat,
- Monsieur Jean-Paul DELMAS, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montech,
- Madame Sylvie FALBA, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Grisolles,
- Madame Noëlle HUMBERT, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Nègrepelisse,
- Monsieur Driss KHAIZA, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Caussade (à compter du 1er avril 2006),
- Madame Michèle BOSCREDON-MONTERGOUX, attaché, chef du Pôle de Castelsarrasin,
- Madame Laurence FOLIGNE, attaché, chef du Pôle de Montauban-Les Chênes,
- Madame Brigitte CUILA, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Montauban-Villebourbon,
- Madame Mauricette DAUGE, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Moissac,
- Madame Sandra LOUAN-SALON, assistant socio-éducatif, chef du Pôle de Montaignu-de-Quercy,
- Monsieur Jean-Paul TERRENNE, assistant socio-éducatif, chef du Pôle de Valence d'Agen,
- Monsieur Jacques SABATIE, assistant socio-éducatif, responsable du Service Prévention Spécialisée.

Article 3 : L'arrêté départemental Pers. n° 04-568 du 7 mai 2004 modifié susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 10 mars 2006

Le Président,

*
* *